

<https://snetap-fsu.fr/La-DGER-donne-d-une-main-ce-qu-elle-recupere-de-l-autre-au-centuple.html>



La DGER donne d'une main, ce qu'elle récupère de l'autre..., au centuple !

- Nos Actions - Les mobilisations -



Date de mise en ligne : mercredi 31 octobre 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Ce mardi 30 octobre s'est tenu un groupe de travail du Comité Technique de l'Enseignement agricole public (CTEA) auquel a participé le SNETAP-FSU. Ce groupe de travail était consacré au schéma d'emploi 2019, ce qui dans le jargon administratif signifie la suppression des 50 emplois annoncée lors de la présentation du budget par le ministre Travert le 24 septembre dernier.

La seule annonce positive faite pour l'enseignement agricole public et ses personnels a été la reconnaissance par le DGER d'une nécessité de répondre favorablement à une demande répétée du SNETAP-FSU (<https://www.snetap-fsu.fr/Nous-continuons-a-defendre-une-voie-generale-ambitieuse-pour-l-EAP.html>) afin de sortir la filière générale SGT-S de la spirale de déclin dans laquelle elle se trouve en cette rentrée (-4,7 % en SGT en cette rentrée) en donnant la possibilité aux lycées de proposer deux doublettes de spécialités : Biologie-Écologie/Physique-chimie et Biologie-Écologie/Mathématiques dans les classes de Terminale S. Le DGER a bien pris soin de préciser que des marges de manoeuvre budgétaires rendaient possible cette décision.... Et pour cause puisque la réforme du lycée se traduit par moins d'heures de cours et donc par des suppressions de postes (estimées entre 30 et 60 postes pour l'EAP) !

Car dans le même temps, le DGER a annoncé plusieurs mesures pour faire entrer le programme 143 (enseignement secondaire technique agricole) dans le budget 2019 (50 suppressions de postes). **Deux mesures sont « prioritaires » et sont pour le SNETAP-FSU totalement inacceptables :**

- **développer les heures supplémentaires des enseignants titulaires pour réduire les quotités de travail des ACEN** voire supprimer des postes d'ACEN pour la rentrée 2019. Le SNETAP-FSU a immédiatement dénoncé cette décision cynique qui fait des ACEN de simples variables d'ajustement budgétaires. Le SNETAP-FSU appelle maintenant les enseignants titulaires à refuser systématiquement toute heure supplémentaire nouvelle à la rentrée de 2019. Cette piste ressemble trait pour trait à celle proposée, il y a quelques temps par l'ancien ministre de l'Agriculture de Sarkozy, Bruno Le Maire que le SNETAP-FSU avait en partie fait reculer alors en lançant la mobilisation : « Enseignants titulaires, solidaires avec les ACEN, nos heures supplémentaires sont leur emploi ! » (<https://www.snetap-fsu.fr/Appel-des-300.html>)
- **modifier tous les textes réglementaires (référentiels de formation) pour supprimer les seuils de dédoublement « automatiques » (à 16, 24 ou 32)** qui seraient finalement des obstacles au recrutement. Les équipes pédagogiques - voire les seuls chefs d'établissement - seraient alors laissées « libres de choisir » localement la pertinence ou non d'assurer de tels dédoublements... dans une DGH contrainte bien évidemment !

Ce levier budgétaire qui constitue incontestablement le principal outil pour économiser les ETP d'enseignants est triplement inacceptable :

- d'une part, il revient à ne plus assurer un minimum d'égalité de traitement des jeunes en formation ;
- de plus, cela se traduira par des conditions d'apprentissage et d'enseignement dégradées avec une compétition, concurrence intolérable entre les disciplines - comment accepter qu'il faille choisir entre un dédoublement sécurité en agroéquipement et pédagogique en informatique ou en TP de physique ou en anglais ? ;
- enfin, il renvoie la « pseudo- responsabilité » aux équipes pédagogiques de la décision des dédoublements ou non, leur laissant trouver par ailleurs les moyens en local par des recrutements à la baisse dans telle ou telle filière et à moyen terme de fermeture de classesdonc de suppression de postes d'enseignants contractuels et de mutation d'office d'enseignants titulaires...

Sur le fond, cette décision est totalement insupportable car elle repose sur l'existence d'une supposée « expertise

locale »... qui serait finalement bien plus fine qu'un texte réglementaire « parisien » qui ne serait garant de fait que d'une égalité de façade !

Dés ce groupe de travail, le SNETAP-FSU a clairement exprimé son opposition totale à ces deux mesures (heures supplémentaires/ACEN, suppression des dédoublements réglementaires). Le SNETAP-FSU, dans le cadre de l'intersyndicale SNETAP-FSU/CGT-Agri/Sud Rural, appelle les personnels à se mobiliser pour refuser ces suppressions de postes et cette nouvelle tentative de déréglementation qui mettent à mal l'enseignement agricole public. Le SNETAP-FSU appelle tous les personnels à interpeler le nouveau ministre de l'Agriculture en faisant grève le 12 novembre prochain et en participant nombreux.ses à la manifestation devant la DGER !

<https://www.snetap-fsu.fr/Tous-a-Paris-le-12-novembre.html>